

Budget participatif Charentais

La période de vote s'étend du 21 septembre au 21 octobre 2020.

- **Budget participatif de Charente, le projet présenté par le CABE réaménagement de l'espace Dietramszell**

Réaménager l'espace jeu existant en le sécurisant et y installant un revêtement pour la sécurité des plus petits. Ce projet reste en lice parmi les 620 projets présentés, et, pour qu'il aille jusqu'au bout, vous devez nous soutenir en votant pour celui-ci (n° 361) Plus 2 autres à votre choix.

Vous pouvez voter jusqu'au 21 octobre :

- Par bulletin, en mairie ou sur le marché du dimanche 11 octobre
- Par internet : budgetparticipatif16.lacharente.fr



Nous serons sur le marché à thèmes (fromage et cochonnailles) du 11 octobre avec les membres du Conseil Départemental responsables de cette action.

Venez nombreux soutenir ce projet qui est pour le bien être sécurisé des enfants et de leurs parents.

ILS COMPTENT SUR VOUS

Port du masque obligatoire



Par arrêté préfectoral du 28 septembre au 12 octobre 2020 inclus, le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans et plus, à l'intérieur et dans un rayon de 50 mètres autour des écoles, collèges, des stades et enceintes sportives et à l'intérieur des abribus. Vous êtes verbalisable d'une amende en cas de non-respect de cette mesure.

ARRÊTÉ MUNICIPAL PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS AUX RIVERAINS EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles de nature à assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, ainsi que la commodité du passage sur les voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'entretien et le déneigement des trottoirs et caniveaux.

Les mesures prises par la commune ne pouvant donner des résultats satisfaisants, les habitants concourent en ce qui les concerne à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général.

De ce fait, le Maire, dans son arrêté municipal en date du 29 septembre 2020 applicable sur tout le territoire de la commune de Baignes-Sainte-Radegonde, a pris de nouvelles mesures concernant l'entretien et le déneigement des trottoirs, le libre passage sur les voies publiques, la taille des haies et l'élagage.

Ces travaux sont maintenant à la charge des riverains. L'arrêté municipal est consultable sur le panneau d'affichage de la Mairie (sous le porche).

Réunion publique PLUi

La Communauté de Communes des 4B Sud Charente vous présentera les orientations du projet d'aménagement du territoire pour les 10-15 prochaines années : accueil d'habitants, logements vacants, développement économique, développement d'énergie renouvelable, protection de l'environnement et du paysage, etc.

Réunion publique :

Le 5 octobre 2020 à 18h30 Baignes-Sainte-Radegonde - Salle municipale
Port du masque obligatoire



Enquête statistique l'Histoire de vie et le patrimoine des ménages



L'Insee réalise, entre le **28 septembre et le 31 décembre 2020**, l'enquête statistique sur l'Histoire de vie et le Patrimoine des ménages. Cette enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014- 2015 et en 2017-2018. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.



Vous êtes propriétaire et vous avez un local ou un logement disponible

Si vous disposez d'un local disponible (entre 30 et 100 m), n'hésitez pas à contacter la mairie qui reçoit actuellement quelques demandes de location professionnelle.
Par ailleurs si vous avez une maison ou un appartement que vous souhaitez louer, nous avons également beaucoup de demandes de particuliers dans ce domaine.

Déclaration de travaux en mairie

Avant de faire des travaux modifiant l'aspect extérieur de votre habitation (toiture, ravalement de façade, changement d'ouverture, clôture, portail...) merci de vous rendre en mairie pour retirer le formulaire de déclaration préalable de travaux ou de permis de construire selon le cas.



Les Rendez-vous de la retraite

6^{ème} édition des Rendez-vous de la retraite du **12 au 17 octobre 2020** organisée par l'Agirc-Arrco et l'Assurance retraite. Compte-tenu du contexte sanitaire, deux formats d'entretien sont possibles : par téléphone ou dans l'un des 230 points d'informations retraite répartis dans toutes les régions de France métropolitaine. C'est plus de 40 000 entretiens qui seront proposés au grand public du lundi 12 au vendredi 16 octobre de 8h30 à 19h, le samedi 17 octobre de 9h à 18h, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Durant la semaine, des séances de questions-réponses seront également organisées depuis le site internet. 3 tchats, les mardi, mercredi et jeudi, de 11h30 à 12h30, ce sont 3 occasions de plus de pouvoir poser ses questions sur la retraite.

De près ou de loin, nous sommes toujours à vos côtés.

www.rdv-retraite.fr

Les
rendez-vous
de la **retraite**

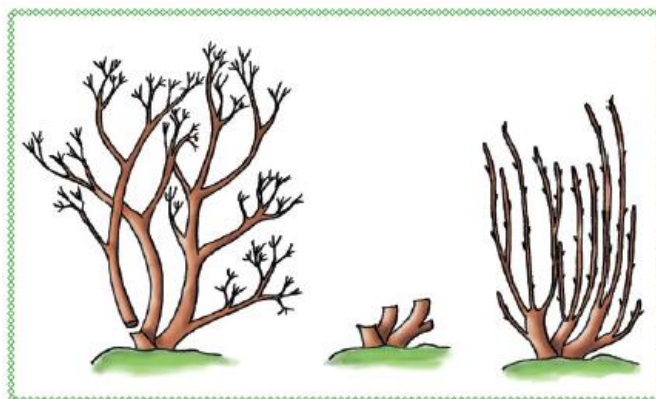
Comment entretenir les arbres et arbustes ?

LE RECEPAGE

Recéper un arbre, un arbuste, permet de donner plus de vigueur à celui-ci, de le rajeunir et donc de conserver les souches déjà en place. Cela va également permettre de le densifier (multiplication des rejets) et de diversifier (variation des hauteurs et de formes) la végétation.

Pour réaliser une cépée, il faut :

- ♣ Choisir de jeunes individus vigoureux, dont la base du tronc est comprise entre 3 et 6 cm de diamètre.
- ♣ Couper l'arbre à sa base, le plus proche possible du sol. Cela va permettre à de nouvelles pousses d'apparaître à la base du tronc (mais il n'y a plus une seule pousse unique mais plusieurs).

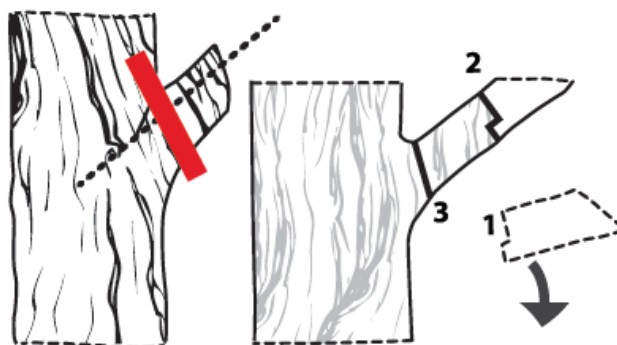


L'ÉLAGAGE

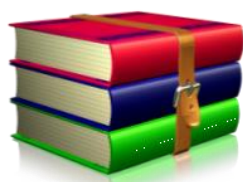
L'élagage permet de limiter l'extension des végétaux, d'éclaircir l'arbre ou l'arbuste, ou de couper des branches malsaines, cassées.

Pour élaguer, il faut :

- ♣ Réaliser un élagage en trois temps, pour éviter le déchirement de la branche.
- ♣ Réaliser des coupes soignées, perpendiculaires à l'axe de la branche à enlever et au plus près du tronc.



Bibliothèque municipale



En plus du lundi et du mercredi la **bibliothèque municipale vous accueille :**
le samedi matin de 9h30 à 12h00

Pour un abonnement modique annuel de 7€ par personne ou 10 € abonnement famille (tarif 2020)
Vous pouvez lire en toute liberté

Inscriptions et Renseignements au 05-45-78-79-94



Manifestations



Octobre

- **Exposition bibliothèque Patrick Avril** : Du 03 octobre au 02 novembre 2020 entrée libre
- **Réunion PLUi** : Lundi 05 octobre Salle municipale à 18h30
- **Animation Lecture gratuite** : Jeudi 8 octobre Bibliothèque municipale de 10h30 à 11h00
- **Marché à thème le fromage et cochonnailles** : Dimanche 11 octobre Place des Halles organisé par le CABE

Novembre

- **Animation lecture gratuite** : Jeudi 5 novembre Bibliothèque municipale de 10h30 à 11h00
- **Collecte de sang** : Mardi 17 novembre Salle polyvalente de 17h00 à 20h00
- **Marché à thème les huîtres** : Dimanche 22 novembre Place des Halles organisé par le CABE

Décembre

- **Animation lecture gratuite** : Jeudi 3 décembre Bibliothèque municipale de 10h30 à 11h00
- **Téléthon** : Vendredi 4 et samedi 5 décembre (programme à venir)
- **Marché à thème le foie gras** : Dimanche 20 décembre Place des Halles organisé par le CABE présence du Père-Noël pour distribuer les jouets aux enfants

LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL PARAITRA FIN DÉCEMBRE